

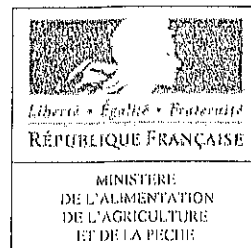
Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 9700463CHM115012



BASF FRANCE SAS
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX
FRANCE

Paris, le

7 JUIL 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de mise à jour des informations concernant la composition d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intransit : 9700463 - PANTHEOS

AMM n° 9700463

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 9700463 Nom commercial : PANTHEOS

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 9700463

Firme détentrice : BASF FRANCE SAS

Type commercial : Produit de référence

Composition : Diméthomorphe 11,3 % + Folpel 60 %

Vu l'avis de l'Anses n°2015-0548 du 13 mai 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et application.
- Délai de rentrée : 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
- Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C.
- Agiter la préparation diluée lors de l'application.

La mise à jour des informations concernant la composition intégrale de la préparation PANTHEOS est accordée

Dénominations commerciales

PANTHEOS, FORUM FP DG, FASTIME

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xn	NOCIF
Phr. Risque	R20	NOCIF PAR INHALATION
Phr. Risque	R40	EFFET CANCEROGENE SUSPECTE : PREUVES INSUFFISANTES
Phr. Risque	R43	PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la politique
et de la protection des végétaux

17 JUIL 2015

Alain TEFION